

**Proposition de motion
Lutte contre la pollution par les plastiques**

Vu l'art. 157 de la Constitution genevoise (Cst-GE) qui préconise à son al. 2 que l'Etat doit lutter contre toute forme de pollution et mettre en œuvre les principes de prévention, de précaution et d'imputation des coûts aux pollueurs ;

Vu l'art. 2 al. 1 de la Loi sur la gestion des déchets (LGD) qui énonce que la production de déchets doit être limitée dans la mesure du possible ;

Vu qu'une grande partie des déchets plastiques récoltés ne sont malheureusement pas recyclés ni valorisés, mais incinérés ;

Vu que la collecte mixte déprécie la qualité de la matière récupérée et rend l'essentiel des volumes récoltés impropres au recyclage ;

Vu que les matières plastiques sont conçues à partir de matières fossiles non renouvelables ;

Vu les changements de mode de vie de la population qui entraînent une augmentation des déchets plastiques sur le domaine public (manifestations en plein air ou plats à l'emporter) ;

Vu qu'il existe pourtant de nombreuses expériences concluantes de système de consigne pour les gobelets ou la vaisselle,

Le Conseil Municipal demande au Conseil Administratif :

- 1) de sensibiliser la population dans son ensemble face à cette augmentation des déchets, de l'encourager à utiliser des emballages réutilisables ou compostables, mais aussi à se passer des produits plastiques à usage unique (pailles, coton-tiges et autres touillettes) ;
- 2) de poser comme condition à l'utilisation du domaine public communal que toutes les manifestations s'efforcent de mettre en place un système de consigne pour des gobelets et de la vaisselle réutilisables ;
- 3) d'interdire l'utilisation de vaisselle ou gobelets plastiques jetables au sein de l'administration communale ;
- 4) de soutenir les commerçant-e-s qui ont décidé de se passer de pailles et autres objets en plastique à usage unique, via une campagne de visibilité ;
- 5) d'interdire la distribution de sacs en plastique fabriqués à partir de dérivés du pétrole lors des événements organisés ou soutenus par la commune, et favoriser la distribution de sacs biodégradables ;
- 6) de peu à peu renoncer à l'utilisation de sacs plastiques comme contenants pour les poubelles publiques de la commune situées dans l'espace public ;
- 7) de faire la promotion de la distribution gratuite des sacs compostables pour la petite poubelle verte .

En vous remerciant par avance et vous priant, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de bien vouloir faire bon accueil à la présente motion.

Les Verts de Versoix : Margaret Richard-Mikel, Jolanka Tchamkerten,

Jérémy Jaussi, John Kummer, Yves Richard